

A.N.F. Association neuchâteloise de football

COMMISSION D'ARBITRAGE

Le Landeron, le 10 avril 2018

Messieurs les arbitres,

Malgré les directives émises et longuement rappelées lors des causeries obligatoires, il a été constaté que certains arbitres ne remplissent pas les rapports comme demandé.

En effet, dans plusieurs rapports établis depuis le début du 2^{ème} tour, il manque les noms des buteurs ainsi que les remplacements effectués lors de la partie.

Pour rappel, il est obligatoire de mentionner ces rubriques **de la 2^{ème} ligue aux juniors C, y compris les M.. et le Footeco et ceci sans exception.** En effet, comme vous le savez peut-être, les clubs qui ont 2 équipes dans 2 catégories différentes peuvent faire jouer les joueurs de la ligue supérieure avec leur 2^{ème} équipe, mais pas lors des trois derniers matches de championnat.

Le règlement dit qu'un joueur qui aura joué lors du 2^{ème} tour plus de 4 matches entièrement ou partiellement avec la première équipe de son club ne pourra plus jouer avec la 2^{ème} garniture.

Pour effectuer nos contrôles de fin de championnat, nous devons donc être en possession de tous les changements effectués lors des matches. Il y a donc lieu de récupérer les feuilles de matches auprès des entraîneurs et de prendre des notes sur vos cartons de matches.

Nous allons donc reprendre tous les matches depuis le 2^{ème} tour et certains arbitres se verront renvoyer leur rapport afin de le mettre en conformité.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, recevez, mesdames, messieurs, nos meilleures salutations.

Le Préposé de la commission d'arbitrage
M. Chatagny

Va à : A. Grosjean, président ANF
A. Loss convocateur.